

Déclaration liminaire des élus SUD aux CAP A, B et C des 15 et 16 décembre 2016

Avant de démarrer, il nous semble utile de rappeler quelques éléments importants.

Tout d'abord, nous réaffirmons une fois encore notre défense de carrières linéaires où l'expérience professionnelle est sanctionnée objectivement par l'ancienneté dans la fonction publique.

Par conséquent, nous nous opposons à la mise en place des quotas sur les avancements de grade.

Et pour ce qui concerne les promotions internes, les quotas fixés par les statuts doivent permettre l'accès à la promotion aux agents les plus anciens, conditionnés, bien sûr, à leur accession à un poste de la catégorie concernée.

Nous exigeons donc l'avancement en grade de tous les agents inscrits aux tableaux et l'accès à la promotion interne des agents sur le critère de l'ancienneté avec un accompagnement à la prise de fonction.

Les propositions de promotions que vous nous soumettez aujourd'hui ne garantissent bien évidemment pas l'égalité de traitement.

Mais, bien au-delà de ça, elles ne permettent pas à tous les agents promouvables de faire valoir leur « valeur professionnelle » puisque des nombreux entretiens professionnels n'ont pas encore été menés à ce jour et que votre administration a elle-même admis lors de la réunion du 24 novembre que toutes les fiches de proposition de la hiérarchie motivant la promotion n'ont pas été remontées.

Sur quels critères avez-vous donc arbitré?

Comment avez-vous choisi? A ces questions, jusqu'ici ... aucune réponse de votre part!

Ce qui confirme qu'il ne s'agit même pas de discriminer les agents sur ce que vous appelez la « valeur professionnelle, le mérite et la performance », mais qu'il s'agit plus simplement d'un choix entre des individus dans une telle opacité que tous les soupçons d'abus et de passe-droits sont possibles ... retour à l'Ancien Régime.

Lors de la réunion de préparation du 24 novembre, nous avons assisté aux interventions de différents syndicats munis de listes de noms et attirant l'attention de l'exécutif sur telle ou telle personne au détriment de toutes les autres.

Nous, élus SUD, attirons votre attention sur l'ensemble des agents promouvables qui, au regard de leur expérience, recueillent tous les critères d'ancienneté pour être inscrits sur le tableau d'avancement et qui, jusqu'à preuve du contraire dûment motivée, ont une valeur professionnelle incontestable mais que vous avez pourtant décidé de ne pas proposer à la promotion.